

Initiatives ministérielles

que nous assurerons son avenir et c'est ce que nous faisons en ce moment.

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je voulais poser une question à la députée néo-démocrate, mais puisque le Règlement ne le permet pas, je poserai ma question à une autre députée qui sait de quoi elle parle, elle. J'aimerais demander à la députée de Calgary-Sud-Ouest: (1) Petro-Canada a-t-elle déjà découvert une seule cuiller à thé de pétrole? Et (2), j'aimerais aussi avoir des détails sur cette histoire de propriété étrangère. La députée a déclaré que les étrangers ne pourraient pas posséder plus de 25 p. 100 de l'entreprise. Même en supposant que des étrangers achètent pour 25 p. 100 de l'entreprise, quels seraient les effets de cette propriété étrangère au Canada?

Le président suppléant (M. DeBlois): La députée de Calgary-Sud-Ouest, mais très brièvement.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je remercie le député de Calgary-Sud-Est. Tout d'abord, il a demandé combien de pétrole Petro-Canada avait découvert. Petro-Canada n'a jamais découvert ni pétrole, ni gaz. L'actif de la société a entièrement été obtenu par achat, rachat et aide financière.

La deuxième question du député avait trait à la propriété étrangère. Ce sera une entreprise contrôlée par des Canadiens. Si la part limite de 25 p. 100 était effectivement achetée par des étrangers, les activités avant et pendant la production pourraient diminuer de 1,6 p. 100. Cela se fonde sur une part de 25 p. 100 de l'entreprise pouvant être vendue à des étrangers; 1,6 p. 100 des activités avant et pendant la production.

La question n'est peut-être pas tant de savoir qui est propriétaire, mais plutôt qui fait l'exploration, qui exploite les ressources et qui produit pour les Canadiens et donne des emplois pour garantir la sécurité d'approvisionnement aux Canadiens, et c'est exactement ce que cette entreprise privée fera.

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS VISANT L'ÉTUDE DU
PROJET DE LOI C-84 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME
LECTURE

L'hon. John McDermaid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À mon tour, je souhaite vous féliciter. C'est la première fois que j'ai l'occasion de le faire.

Je crois savoir que, jusqu'à maintenant, les représentants des partis ne sont pas arrivés à se mettre d'accord, conformément aux paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement, en vue d'une attribution de temps pour les délibérations à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société natio-

nale de pétrole du Canada. Nous entendons poursuivre nos efforts en vue d'en venir à un accord avec les partis d'opposition pour ce qui est d'attribuer un nombre suffisant d'heures afin d'examiner ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, quitte à en saisir ensuite un comité en vue d'une étude approfondie.

Cependant, conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis à la Chambre de mon intention de présenter à la prochaine séance de la Chambre une motion aux fins d'attribuer un nombre spécifié de jours ou d'heures aux délibérations à cette étape et aux décisions requises pour en disposer.

Une voix: C'est une honte!

M. Harvey (Edmonton-Est): J'invoque le Règlement, monsieur le Président, il ne pouvait s'agir d'autre chose. Le ministre d'État avait déjà participé au débat. Il devait s'agir d'un recours au Règlement.

À ce propos, monsieur le Président, je suis presque abasourdi de voir que le gouvernement, après avoir entendu seulement trois députés lors de l'étude de ce projet de loi. . .

M. Dingwall: À propos du rappel au Règlement qu'a soulevé le ministre, monsieur le Président, celui-ci était parfaitement justifié, en vertu du Règlement, de présenter un avis concernant cette motion, mais je tiens simplement à signaler aux députés qu'il s'agit en l'occurrence d'un véritable accroc à l'entente que les différents leaders. . .

Des voix: Règlement!

M. Dingwall: . . .avaient convenue au sujet des travaux de la Chambre. Encore une fois, le gouvernement trahit ses engagements!

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. L'honorable député de York-Centre a la parole.

[Traduction]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, il sera bientôt 18 heures et je suis heureux d'avoir l'occasion de dire, à l'instar de mon collègue de l'opposition, aux députés et au gouvernement que l'opposition n'est pas en faveur de la privatisation de Petro-Canada et qu'elle votera contre cette mesure.

Nous nous opposons fermement au fait que le gouvernement veuille faire de Petro-Canada une entreprise comme les autres. Il est d'ailleurs paradoxal que le gouvernement dise que la société Petro-Canada doit être privatisée parce qu'elle ne joue aucun rôle dans le secteur public. C'est un argument paradoxal, car c'est préci-